



# Contrat de Saillie . Saison de Monte 2026

Réserve administration

## UPSILON

Insémination Artificielle Congelée

VENDEUR

### CCE Stallions

Le Graffard • 72800 Savigné Sous le Lude

+33 9 52 60 59 64

cce.stallions@gmail.com • www.thomas-carlile.com

ACHETEUR

NOM Prénom		
Adresse		
CP + Ville		
Tel	Mail	

JUMENT

Nom	N° SIRE	
Née le	Race	Robe
Père	Mère	

CENTRE IA

Haras	Date souhaitée de livraison des doses	____ / ____ / 2026
Adresse		
CP + Ville		
Responsable	Tel	

**Offre hivernale : -100€ HT sur le Solde Poulin Vivant pour tout contrat retourné complet jusqu'au 28/02/2026 !**

L'Acheteur achète au Vendeur une carte de saillie de l'étalon ci-dessus aux conditions suivantes :

Réserve administration

Envoi semence	150€ TTC
Réservation	317€ TTC
Solde au PV	1477€ TTC 1371€ TTC


Les règlements peuvent s'effectuer par :

- Chèques à l'ordre de « CCE Stallions »
- Virement bancaire : CCE Stallions IBAN FR76 1790 6001 1296 4005 6895 010 BIC AGRIFRPP879

Le prix de saillie comprend le prix de 8 paillettes de semence congelée dans la limite des stocks disponibles. Toute dose supplémentaire sera facturée au tarif de 160€ TTC la dose de 8 paillettes ainsi que son acheminement.

L'Acheteur prend à sa charge les frais de mise en place, de pension, de suivi gynécologique, et d'analyses éventuelles.

L'Acheteur déclare avoir pris connaissance des conditions dans lesquelles se déroulent les saillies en IAC et ne pourra en aucun cas tenir le Vendeur responsable des dommages pouvant survenir à la jument de l'Acheteur. Ce dernier passera avec le centre d'insémination une convention d'hébergement distincte.

La semence congelée ne sera envoyée qu'après réception du présent contrat, du règlement de l'expédition, de la réservation de saillie soit 467€ TTC ainsi que du chèque de caution correspondant au solde Poulin Vivant. Le Vendeur décline toute responsabilité en cas de problème concernant l'envoi de la semence par une entreprise de transport. Les paillettes non utilisées en fin de saison devront être retournées à Eurogen (ZA de Blactot – 50500 Carentan).

Une carte de saillie sera transférée au centre d'insémination cité ci-dessus après réception du contrat de saillie et paiement complet de l'envoi des paillettes et de la réservation de saillie. Les documents de déclaration de naissance seront envoyés à l'Acheteur après réception et encaissement du solde de saillie lorsque la condition ci-dessus aura été réalisée.

Le présent contrat est valable pour un seul et unique poulin. En cas de transfert d'embryons, l'Acheteur s'engage à informer le vendeur du nombre d'embryons réimplantés dans des mères porteuses et l'Acheteur devra régler un solde de saillie (soit 1477€ TTC) par poulin né. Contrat de saillie non valable pour l'ICSI ni pour une saillie à l'étranger.

Fait en deux exemplaires à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Le Vendeur,

L'Acheteur (précédée de la mention « Lu et approuvé »)